

COMPTE RENDU SEANCE DU 7 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le sept mai à 20h00, le Conseil Municipal de BESSINES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sur convocation en date du 29 avril 2014, et sous la présidence de Monsieur Jacques MORONVAL, maire de Bessines.

Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Présents : Jacques MORONVAL, Noëlle ROUSSEAU, Patrick THOMAS, Christophe SAUZEAU, Brigitte SOLDERA, Bruno FUMERON, Michel VOINEAU, Michel ROBICHON, Nathalie PETIT, Véronique NIGNOL, Marie Line PILLET, Serge GELIN, Muriel HARYMBAT, Anthony SAINT-MARTIN, Bernard PITHON, Francis GUILLEMET, Nathalie PINEAU-COURJAUD, Gwenaëlle DELCROS.

Absents excusés : Dany RENAUD donne pouvoir à Serge GELIN

Secrétaire de séance : Brigitte SOLDERA

ORDRE DU JOUR

- 1- Nomination des membres des commissions communales
- 2- Nomination des membres des comités consultatifs
- 3- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
- 4- Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense
- 5- Désignation d'un représentant à IPSO 79
- 6- Désignation d'un représentant à la mission locale du sud Deux-Sèvres
- 7- Désignation d'un délégué à l'Union des Marais Mouillés
- 8 - Acquisition de terrain pour réserve foncière rue de l'Eglise
- 9- Désignation d'un élu représentant la commune à la CAN sur les questions d'énergies renouvelables et de développement durable
- 10- Désignation d'un délégué Sécurité Routière
- 11- Désignation d'un délégué du SEV
- 12- Renouvellement de la convention avec l'association Bessines ASPTT
- 13- Renouvellement de la convention de mise à disposition de mobilier et de matériel avec le Comité des Fêtes de Bessines
- 14- Subvention Association ADMR de la Venise Verte
- 15- Autorisation d'envoi des convocations par mail

POINT 1 : Nomination des membres des commissions communales

L'article L 2121-22 du Code Général des collectivités territoriales permet au Conseil municipal de créer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Elles n'ont pas de pouvoir décisionnaire mais seulement un rôle d'aide à la décision du Conseil municipal.

Monsieur Le Maire propose la création de 4 commissions communales. Le maire est président de ces commissions.

✚ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en tant que membres des commissions :**

Commission gestion financière :

- Jacques MORONVAL (**président**)
- Patrick THOMAS
- Christophe SAUZEAU
- Brigitte SOLDERA
- Bruno FUMERON
- Francis GUILLEMET
- Marie-Line PILLET
- Michel ROBICHON

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
19	0	0

Commission personnel communal :

- Jacques MORONVAL (**président**)
- Brigitte SOLDERA
- Véronique NIGNOL
- Nathalie PETIT
- Bruno FUMERON
- Nathalie PINEAU-COURJAUD
- Francis GUILLEMET
- Noëlle ROUSSEAU

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
19	0	0

Commission communication et démocratie locale :

- Jacques MORONVAL (**président**)
- Noëlle ROUSSEAU
- Marie-Line PILLET
- Nathalie PETIT
- Bernard PITHON
- Muriel HARYMBAT
- Michel ROBICHON

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
19	0	0

Commission affaires scolaires :

- Jacques MORONVAL (**président**)
- Muriel HARYMBAT
- Christophe SAUZEAU
- Noëlle ROUSSEAU
- Patrick THOMAS
- Michel VOINEAU
- Véronique NIGNOL

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
19	0	0

POINT 2 : Nomination des membres des comités consultatifs

L'article L 2143-2 du code général des Collectivités Territoriales prévoit la constitution de comités consultatifs associant des membres du Conseil municipal et des habitants de la commune. Ces comités sont librement créés par le Conseil municipal qui en fixe la composition sur proposition du Maire.

Monsieur Le Maire propose la création de 4 comités consultatifs :

- comité de la vie associative
- comité de quartiers
- comité de protection de l'environnement et de développement durable
- comité enfance et jeunesse (avec CCAS, ALSH, APE)

✎ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

Nom du comité	Membres du CM	Membres extérieurs
Vie associative	Jacques MORONVAL Christophe SAUZEAU Noëlle ROUSSEAU Bernard PITHON	Anne-Marie BOURDIN Julien VIROULAUD Fabien BOUFFARD Joël ESSELIN Nathalie GATARD Claude MAIRAND José ROPERO
Comité de quartiers	Jacques MORONVAL Brigitte SOLDERA Francis GUILLEMET Nathalie PINEAU- COURJAUD Gwenaëlle DELCROS Bruno FUMERON Michel VOINEAU	Odile NIVELLE Audrey HEINEN Danielle BOUCARD Mireille BARBOTIN Huguette BUTON Anne-Marie BOURDIN Nathalie FILTEAU Alain MARCHADIER
Protection de l'environnement et développement durable	Jacques MORONVAL Brigitte SOLDERA Serge GELIN	Francine RENNETEAU Odile NIVELLE Vincent OMER

	Gwenaëlle DELCROS Francis GUILLEMET Nathalie PINEAU- COURJAUD Bruno FUMERON	Bernard TURGNE Jean-Michel PASSERAULT Jean-François BLANCHET Emilia FERNANDEZ
Enfance et jeunesse	Jacques MORONVAL Noëlle ROUSSEAU Muriel HARYMBAT Brigitte SOLDERA Bernard PITHON Nathalie PINEAU- COURJAUD	Odile NIVELLE Pascale CORDEAU Corinne GUITTON Eric BOIROUX Stéphanie BEAUCHARD Nathalie GATARD Sarah BARATON Angélique ROUSSEAU

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
19	0	0

POINT 3 : Désignation des membres de la commission des impôts directs

La commission communale des impôts directs comprend, outre le maire qui en assure la présidence, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables dressée par le Conseil municipal.

Cette liste de présentation doit comporter 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les suppléants.

Pour être commissaire il faut être de nationalité française, être âgé de 25 ans au moins, être inscrit à l'un des rôles des impôts directs.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes imposées à chacune des 4 taxes et en tenant compte de l'importance des hameaux. En outre, un commissaire titulaire et un suppléant doivent être domiciliés hors de la commune. Et un commissaire titulaire et un suppléant doivent être propriétaires de bois ou de forêts.

↳ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal dresse la liste suivante des contribuables parmi lesquels seront désignés les 6 membres titulaires et les 6 membres suppléants.**

CONTRIBUABLES HABITANT LA COMMUNE	
Commissaires titulaires	
André BLANCHE Jacques MORONVAL Germain MEHL Patrick THOMAS Lucien BERRY (représentant les propriétaires)	4 Cité Bel Horizon 11 Allée Bains des Canes 22 rue de Bellevue 22 A rue des Taillées 1 rue de la Chaine

de forêts ou bois) Bernard MATHE Jean-Paul MAINSON Jean-Michel POUVREAU Alain LUSSEAULT Luc MAILLARD Bruno FUMERON	34 rue du Four 20 B rue de Chanteloup 32 rue des Rainettes 38 rue de Chanteloup 39 A rue de Bellevue 6 rue des Grosses Terres
COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
Norbert MATTIUZZO Christophe SAUZEAU Gérard TURPEAU Mireille BARBOTIN Philippe MOINET (représentant les propriétaires de forêts ou bois) Nathalie PINEAU-COURJAUD Nathalie FILTEAU Patrick BRUGERES Philippe ALLEGRE Violette FOURRE Odile NIVELLE	8 Rue des Petits Prés 53 Rue de la Gravée 52 Rue du Four 90 Rue de Plaisance 6 Rue des Petits Prés 45 Rue Jean Richard 6 rue des 3 Ponts 14 Rue Jean Richard 1 allée Bains des Canes 8 rue des 3 Ponts 2 rue du Bourg
CONTRIBUABLES HABITANT HORS COMMUNE	
COMMISSAIRE TITULAIRE	
Bernard GUINOT	66 chemin du Verdonnier MAGNE
COMMISSAIRE SUPPLEANT	
Philippe VINCENT	Impasse Alexandre Fleming NIORT

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
19	0	0

Point 4 : Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense

La circulaire du 26 octobre 2001 a organisé la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune.

Il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires et des services responsables des secours, de la sécurité et de la défense civile.

✚ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Serge GELIN comme « correspondant défense »**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
19	0	0

Point 5 : Désignation d'un représentant à IPSO 79

Il convient de désigner un représentant qui fera le lien entre la commune et l'association.

✚ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Jacques MORONVAL en tant de représentant de la commune.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
19	0	0

Point 6 : Désignation d'un représentant à la mission locale du Sud Deux-Sèvres

Monsieur le Maire expose que la mission locale permet aux 16-25 ans de surmonter les difficultés dans leur insertion professionnelle.

Il convient de désigner un membre du Conseil municipal en tant que représentant de la commune à la Mission locale.

✚ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Christophe SAUZEAU en tant de représentant de la commune.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
19	0	0

Point 7 : Désignation d'un délégué à l'Union des Marais Mouillés

Il convient de désigner un représentant à l'Union des Marais Mouillés.

✚ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Serge GELIN en tant de représentant de la commune.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
19	0	0

Point 8 : Acquisition de parcelles pour réserve foncière rue de l'Eglise

Les parcelles cadastrées AH 382,383,384 et 385 d'une surface totale de 4 043 m³ sont la propriété de la SAS « Le Pavillon de la Venise Verte » qui est en liquidation judiciaire. L'étude de Maître Humeau, en charge de la liquidation, nous fait la proposition de l'acquisition de ces terrains situés en emplacement réservé.

Ces terrains sont en zone UA.

Monsieur le Maire propose d'accepter l'acquisition de ces parcelles en suivant l'estimation des domaines soit 140 000 €.

✚ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus pour la somme de 140 000 €.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
19	0	0

Point 9 : Désignation d'un élu représentant la commune à la Communauté d'Agglomération du Niortais sur les questions d'énergie renouvelables et de développement durable

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2221-11 et suivants, R 2221-1 et suivants et R 2221-63 et suivants ;

Vu le Plan Climat-Energie Territorial 2013-2017 adopté par le Conseil de Communauté de la CAN le 24 juin 2013 ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté de la CAN du 24 janvier 2014 relative à la création de la régie à autonomie financière « énergies renouvelables » de la CAN et ses statuts ;

La Communauté d'agglomération du Niortais est engagée depuis 2010 dans de nombreuses actions en faveur du développement durable, plus particulièrement dans les domaines de la maîtrise des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables, qui constituent les objectifs majeurs de son Plan Climat.

A ce titre, la CAN a souhaité développer la production d'électricité photovoltaïque sur le territoire, mais également sur son patrimoine en équipant de panneaux photovoltaïques certains bâtiments communautaires. Cette activité de production et de vente d'électricité est affiliée à un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC), nécessitant la création d'une régie à autonomie financière composée d'un budget annexe et d'un conseil d'exploitation.

Conformément à la délibération adoptée le 24 janvier 2014 portant sur la création de la régie à autonomie financière « énergies renouvelables » de la CAN, le conseil d'exploitation « énergies renouvelables » se compose d'un élu représentant chacune des 45 communes de la CAN.

La Conseil municipal est ainsi amené à désigner un élu qui représentera la commune de Bessines à la CAN et sera référent sur les questions d'énergies renouvelables et de développement durable.

✚ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Jacques MORONVAL comme élu référent sur les questions d'énergies renouvelables et de développement durable au Conseil d'exploitation de la CAN.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
19	0	0

Point 10 : Désignation d'un délégué Sécurité Routière

Considérant qu'il convient de désigner un délégué chargé de la sécurité routière,

✚ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Brigitte SOLDERA comme élue référente sur les questions de sécurité routière.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
19	0	0

Point 11 : Désignation d'un délégué au Syndicat des Eaux du Vivier (annule et remplace la délibération 32-14)

Considérant l'impossibilité de siéger pour Francis GUILLEMET et Véronique NIGNOL, les 2 représentants désignés lors du Conseil municipal du 3 avril 2014, il convient de procéder à une nouvelle désignation.

✚ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Noëlle ROUSSEAU comme déléguée titulaire et Nathalie PINEAU-COURJAUD comme déléguée suppléante.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
19	0	0

Point 12 : Renouvellement de la convention avec l'association Bessines-ASPTT

Il convient de procéder au renouvellement de la convention jointe.

✚ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
19	0	0

Point 13 : Renouvellement de la convention de mise à disposition de mobilier et de matériel avec le Comité des Fêtes de Bessines

Il convient de procéder au renouvellement de la convention jointe.

✚ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
19	0	0

Point 14 : Demande de subvention Association ADMR de la Venise Verte

L'association ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) créée en février 2010, sollicite le Conseil municipal pour l'attribution d'une subvention pour l'année 2014.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal rejette la demande de subvention de l'ADMR.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
18	0	1

Point 15 : Autorisation d'envoi des convocations par mail

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour l'envoi des convocations par email aux réunions du Conseil Municipal et aux différentes commissions.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
19	0	0